

### Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Nitrite No.2**
- **Code du produit:** 00515211, 515210BT, 515211BT, 00515219BT, 505211, 4515210BT, 4515211BT, 00505211
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**  
Tintometer Inc.  
6456 Parkland Drive  
Sarasota, FL 34243  
USA  
phone: (941) 756-6410  
fax: (941) 727-9654  
www.lovibond.us  
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 danger pour la santé

- Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le cerveau à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS09 environnement

- Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

- Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
permanganate de potassium
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour le cerveau à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

### Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 1)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.

Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 3 Composition/informations sur les composants

#### Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

#### Composants contribuant aux dangers:

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 9004-34-6 EINECS: 232-674-9 RTECS: FJ5691460	cellulose	2.5–5%
CAS: 7722-64-7 EINECS: 231-760-3 Numéro index: 025-002-00-9 RTECS: SD 6475000	permanganate de potassium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Repr. 2, H361; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	1–<2.5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

#### Description des premiers secours

Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation

En cas d'ingestion en grande quantité:

troubles gastro - intestinaux

état maladif

vomissement

troubles cardio-vasculaires

Risques: risque de perturbations du rythme cardiaque

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz hydrochlorique (HCl)

Oxyde de dipotassium

(suite page 3)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

### Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 2)

- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
  - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
  - Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
  - Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
  - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
  - Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
  - Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  - Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
  - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
  - Assurer une aération suffisante.
  - Recueillir par moyen mécanique.
  - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## 7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Mesures d'hygiène :**
  - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
  - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
  - Conserver à part les vêtements de protection.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
  - Ne pas stocker avec des acides.
  - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
  - Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués
  - Assurez-vous que personne ne manipule avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
  - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
  - Protéger contre les effets de la lumière
  - Stocker à sec
  - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

US-F

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 3)

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### CAS: 9004-34-6 cellulose

PEL (USA)	Valeur à long terme: 15* 5** mg/m <sup>3</sup> *total dust **respirable fraction
REL (USA)	Valeur à long terme: 10* 5** mg/m <sup>3</sup> *total dust **respirable fraction
TLV (USA)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
EL (Canada)	Valeur à long terme: 10* 3** mg/m <sup>3</sup> *total dust, **respirable fraction
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> paper fibre, total dust
EV (Canada)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> paper fibre, poussières totales

##### CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium

PEL (USA)	Valeur plafond: 5 mg/m <sup>3</sup> as Mn
REL (USA)	Valeur momentanée: 3 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup> as Mn
TLV (USA)	Valeur à long terme: 0.02* 0.1** mg/m <sup>3</sup> as Mn; A4, *respirable **inhalable fraction
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0.2; 0.02* mg/m <sup>3</sup> as Mn; R, *respirable

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

#### · Equipement de protection individuel :

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

#### · Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation décrit dans le manuel d'instruction. En cas de troubles de la santé ou de dépassement des valeurs limites d'exposition suite aux effets de vapeur, de poussière ou d'aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P3

#### · Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

#### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.11$  mm

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Protection des yeux :

Lunettes de protection

Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).

#### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

US-F

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 4)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:	
· Forme / État physique :	Tablettes
· Couleur :	brun
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH (2.6 g/l) à 20°C (68°F):	9.1
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation :	Sans objet (solide).
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20°C (68°F):	~ 2 g/cm <sup>3</sup> (~ 16.69 lbs/gal)
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
· l'eau :	Partiellement insoluble.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Sans objet (mélange).
· Viscosité :	Non applicable.
· cinématique :	Sans objet (solide).
· Autres informations	
· Teneur en substances solides :	100 %

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· Corrosif pour les métaux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------------------	--

### 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**
  - Réactions aux acides
  - Réactions aux agents d'oxydation
  - > Dégagement de forte chaleur
  - Réaction aux ammoniac (NH<sub>3</sub>).
- **Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

### \*11 Informations toxicologiques

#### · Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
  - Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

#### CAS: 9004-34-6 cellulose

Oral	LD50.	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (lapin) (RTECS, limit test)

(suite page 6)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

### Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 5)

Inhalatoire	LC50/4h	>5.8 mg/l /4h (rat)
<b>CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium</b>		
Oral	LD50	750 mg/kg (rat) (RTECS)
	LDLo	100 mg/kg (Humain) (IUCLID)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402) (ECHA; no death of animals at this concentration, limit test)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.

· **des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger d'opacification de la cornée.

· **Informations sur les composants :**

**CAS: 9004-34-6 cellulose**

Effet d'irritation de la peau | OECD 404 | (lapin : pas irritation)

Effet d'irritation des yeux | OECD 492 | (lapin : pas irritation)

**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

Effet d'irritation de la peau | OECD 404 | (lapin: brûlures)  
Merck: Brûlures après exposition prolongée.

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

**CAS: 9004-34-6 cellulose**

Sensibilisation | OECD 406 | (cobaye : négatif)

**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

Sensibilisation | OECD 406 | (cobaye : négatif)

· **IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)**

CAS: 999-99-9 | un ou plusieurs ingrédients  
groupe 3 : pas classable quant à sa cancérogénicité chez l'humain

3

· **NTP (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Other information:** Voir chapitre 8/15

· **Synergique produits:** non disponible

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Les indications suivantes concernent au mélange :

Repr. 2

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le cerveau à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

OECD 471 | (négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)  
(Escherichia coli / Salmonella typhimurium)

OECD 476 | (négatif) (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

**Nom du produit: Nitrite No.2**

(suite de la page 6)

OECD 474	(négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test) (Merck: rat, male and female, oral, bone marrow)
----------	---

**Indications toxicologiques complémentaires :**
**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

(source : GESTIS)

Principaux modes d'action :

aigu : effet corrosif sur la peau et les muqueuses, risque de lésions oculaires graves

chronique : dans l'expérimentation animale, modifications de la chimie clinique et de la formule sanguine (suite à des lésions hépatiques et rénales), indices d'effets neurotoxiques

effets systémiques généraux des ions manganèse : lésions du système nerveux central

Autres informations :

En cas de contact avec une substance cristalline ou une solution concentrée, il existe un risque de brûlures graves, voire de lésions oculaires irréversibles. Des solutions de K. même très diluées peuvent provoquer des colorations violettes à noires dans l'œil, qui sont réversibles après quelques jours.

Les zones de peau en contact avec K. prennent une coloration brune en raison de la formation d'oxyde de manganèse (IV) difficilement soluble.

## 12 Informations écologiques

**Toxicité**
**Toxicité aquatique :**
**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

EC50	0.056 mg/l/48h (Daphnia magna) (ECOTOX)
------	--

EC50	0.41 mg/l/72h (Toxicité sur les algues) (ECOTOX)
------	---

LC50	0.1 mg/l/96h (poisson) (Ictalurus catus / ECOTOX)
------	--

**Autres indications :**

Valable pour les ions manganèse: toxiques pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux vives, selon le mélange, effet toxique moyen à élevé.

**Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation**

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow &lt; 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

**CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium**

log Pow	-1.73 (.) (calculated) (Merck)
---------	-----------------------------------

**Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

**Numéro ONU**
**DOT**

néant

**IMDG, IATA**

UN3077

(suite page 8)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

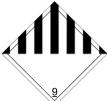
Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 7)

· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	néant
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (POTASSIUM PERMANGANATE), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (POTASSIUM PERMANGANATE)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
· Classe	néant
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· Groupe d'emballage	
· DOT	néant
· IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : permanganate de potassium
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Segregation groups	(SGG14) Permanganates
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

## 15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Sara

· Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):	Aucun des composants n'est compris.
· Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)	CAS: 7722-64-7   permanganate de potassium
· TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):	Tous les composants ont la valeur ACTIVE.
· Hazardous Air Pollutants	CAS: 7722-64-7   permanganate de potassium

(suite page 9)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 8)

### · Proposition 65

#### · Produits chimiques connus et peuvent causer:

Aucun des composants n'est compris.

#### · Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:

Aucun des composants n'est compris.

#### · Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:

Aucun des composants n'est compris.

#### · Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:

Aucun des composants n'est compris.

#### · New Jersey Right-to-Know List:

CAS: 9004-34-6 cellulose

CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium

#### · New Jersey Special Hazardous Substance List:

Aucun des composants n'est compris.

#### · Pennsylvania Right-to-Know List:

CAS: 9004-34-6 cellulose

CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium

#### · Pennsylvania Special Hazardous Substance List:

CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium

E

#### · EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)

CAS: 7722-64-7 permanganate de potassium

D

#### · NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)

Aucun des composants n'est compris.

#### · Indications sur les restrictions de travail :

Respectez les réglementations nationales, le cas échéant :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

#### · Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Restriction de l'utilisation recommandée. Utilisation industrielle seulement

#### · Numéro de version / date de révision : 27 / 06/27/2024

#### · Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

•A1 - Confirmed human carcinogen

•A2 - Suspected human carcinogen

•A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans

•A4 - Not classifiable as a human carcinogen

•A5 - Not suspected as a human carcinogen

IARC - International Agency for Research on Cancer

•Group 1 - Carcinogenic to humans

•Group 2A - Probably carcinogenic to humans

(suite page 10)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 06/28/2024

Numéro de version 27

Révision: 06/27/2024

### Nom du produit: Nitrite No.2

(suite de la page 9)

- Group 2B - Possibly carcinogenic to humans
- Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans
- Group 4 - Probably not carcinogenic to humans
- NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services
- Group K - Known to be Human Carcinogens
- Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- NIOSH: National Institute for Occupational Safety
- OSHA: Occupational Safety & Health
- Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A
- Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

#### • Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
 ECOTOX Database  
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)  
 RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

#### • \* Données modifiées par rapport à la version précédente

US-F